

## **AUX CANDIDAT.E.S AU DOCTORAT**

### **1. Conditions d'admission :**

- a) Remplir les conditions d'immatriculation à l'Université.
- b) Être porteur de l'un des titres suivants :
  - 1) une maîtrise en droit délivrée par une faculté de droit suisse ;
  - 2) une maîtrise en droit délivrée par une université ou institution analogue étrangère, ou un diplôme jugé équivalent par la doyenne ou le doyen ; ou
  - 3) une maîtrise universitaire d'études avancées en droit ou un diplôme étranger jugés équivalents par la doyenne ou le doyen.
- c) Avoir obtenu une moyenne de 4,5 sur 6 ou équivalente dans la formation préalable visée à la lettre b.
- d) Obtenir l'accord d'au moins un membre du corps professoral de la Faculté en vue de la direction de thèse et présenter un dossier de thèse conforme au point 2.c) ci-dessous.
- e) Le doyen statue sur les exceptions des lettres b et c.

### **2. Contenu du dossier de candidature :**

- a) Les relevés de toutes les notes obtenues durant la formation antérieure, ainsi qu'une notice explicative du système de notation en vigueur dans la faculté qui lui a délivré le diplôme.

- b) L'accord d'un.e professeur.e sur la base du dossier de thèse.

Il vous est demandé de produire l'attestation d'encadrement signée par un.e professeur.e de la Faculté.

Si vous n'êtes pas déjà en contact avec un.e professeur.e, vous pouvez en contacter un.e dont le domaine d'expertise vous semble pertinent vu votre sujet, pour demander s'il/elle a de la disponibilité et de l'intérêt pour une direction de thèse et si c'est le cas, postuler ensuite.

Les professeur.e.s sont libres d'accepter ou non de nouvelles directions de thèse.

La liste de nos professeur.e.s et leurs domaines d'études est disponible en ligne :

<https://www.unige.ch/droit/fac/enscolla/professeurs/>

c) Un dossier de thèse comprenant :

- le sujet de la thèse ;
- un exposé succinct du sujet mettant en avant la ou les questions de recherche et leur contexte (six à huit pages environ présentant les grandes orientations de la recherche, les enjeux ainsi que la méthodologie envisagée) ;
- un plan (présentation de la structure générale de la thèse, avec les parties principales de la recherche, soit une à deux pages environ) ;
- une bibliographie (liste des principales sources identifiées et pouvant être mobilisées pour la recherche, soit deux à trois pages environ) ; et
- un échéancier (estimation des différentes étapes de recherche et de rédaction, et inscription de celles-ci dans un calendrier tenant compte du délai de cinq ans pour soutenir la thèse).

- ☛ Aucune décision définitive d'admission ne peut être prise si la Faculté n'est pas en possession de **tous** les renseignements nécessaires. Par ailleurs, une décision d'admission ne peut être délivrée indépendamment d'une demande formelle d'immatriculation à l'Université de Genève.

### 3. Procédure d'immatriculation et d'inscription :

Une fois les documents réunis, vous pouvez déposer formellement votre candidature au Doctorat auprès du Service des immatriculations de notre Université, sur la plateforme dédiée : <https://www.unige.ch/immatriculations/conditions>

La demande d'immatriculation peut être déposée en tout temps pour un début de doctorat à l'un des deux semestres (automne ou printemps).

Deux décisions doivent être prises pour qu'un.e candidat.e puisse étudier à la Faculté de droit de Genève :

- a) Une décision de la Faculté, qui statue sur l'**admission** à l'une de ses formations.
- b) Une décision de l'Université de Genève, qui vérifie que le/la candidat.e remplit les conditions d'**immatriculation**.

Plus d'informations sur la formation de doctorat :

<https://www.unige.ch/droit/etudes/doctorat>  
<https://www.unige.ch/droit/reglements/reglement-doctorat>